

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 10 avril 2020

TÉLÉDOC 246
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB2009365C
N° interne **DF-2PERF-20-3099**

Objet : Préparation des volets « performance » des projets annuels de performance (PAP) du PLF 2021 et des documents de politique transversale (DPT)

P.J. : Annexe 1 -calendrier, Annexe 2 - Fiche budgétisation verte, Annexe 3 – Guide de la performance¹, Annexe 4 – Bilan et perspectives sur la généralisation du budget intégrant l'égalité.

Conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, **le dispositif de performance vise à déterminer pour chaque programme « des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».**

Récemment mis en avant, notamment via le rapport de la Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF (MILOLF), **le dispositif de performance doit être renforcé**, pour lui permettre de **contribuer efficacement à la qualité du débat public**. Dans un contexte socio-économique complexe, les citoyens et la représentation nationale exigent une **information sur les moyens et surtout sur les résultats des politiques publiques financées et mises en œuvre par l'État**.

Les six axes suivants devront retenir votre attention pour l'exercice 2020 quant à la préparation du cadre de performance :

- la **clarification des responsabilités associées au dispositif**, en distinguant objectifs politiques et objectifs administratifs, ainsi que le niveau de rattachement mission et/ou programme ;
- **l'alignement entre les objectifs et indicateurs suivis par les ministères** (performance et activité) et **ceux présentés au Parlement** (performance) ;
- la **mise en avant des priorités du gouvernement** et **l'articulation avec les plans de transformation ministériels** (PTM) ;
- la **définition des cibles pour le triennal performance 2023** ;
- Les travaux de revue de la maquette budgétaire seront abordés lors des conférences de performance afin de répondre **aux évolutions de conception des politiques publiques** et aux **besoins des gestionnaires** dans le cadre de la **déconcentration budgétaire** ;
- Ces conférences de performance seront enfin des jalons importants de la **première « budgétisation verte » du budget de l'État** annoncée par le Gouvernement.

¹ Le guide de la performance pour 2020 est disponible sur le forum de la performance :

https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/Guide-performance.pdf

Les conférences de performance

Après les travaux menés en 2019 dans le cadre du chantier Action Publique 2022, les conférences de performance seront cette année l'occasion de revoir les réalisations 2019, et de présenter les évolutions de maquette. Les évolutions prendront en compte les recommandations des récents rapports publiés sur le dispositif de performance ainsi que les points ci-dessous :

- le besoin de **cohérence** entre la nomenclature des programmes et les intitulés des objectifs et indicateurs pourra amener à revoir les objectifs ;
- le dispositif de performance devra refléter les **nouvelles orientations** des politiques publiques et les priorités émergentes devant être mises en avant dans le débat public et mises en œuvre **dans le cadre des PTM** ;
- l'analyse des résultats obtenus en gestion 2019, servira à échanger sur les actions et les réformes destinées à améliorer lesdites politiques publiques.
- le niveau de l'indicateur devra être questionné, les indicateurs de mission seront centrés sur les objectifs socio-économiques des décideurs et les indicateurs de programmes centrés sur les objectifs d'efficacité et de qualité de service des gestionnaires ;

Les échanges sur l'évolution de la maquette de performance se feront au regard de l'ensemble des indicateurs de pilotage du ministère : activité, suivi de la transformation et des objets de la vie quotidienne (OVQ) et performance (voir annexe : fiche n°5).

Les conférences de performance se tiendront au cours de la deuxième quinzaine d'avril, avant les conférences de budgétisation. Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM), participeront à ces conférences. Les éléments préparatoires seront fournis en amont par les ministères aux bureaux sectoriels et au bureau 2PERF : liste des évolutions envisagées, grandes lignes de la présentation stratégique pour le PAP 21. Les conférences donneront lieu à la rédaction d'un compte-rendu partagé entre le ministère, le bureau sectoriel et le bureau 2PERF (voir détail dans le guide de la performance).

Comme indiqué dans la circulaire 1BLF-20-3376, il est demandé aux ministères de **réfléchir aux évolutions souhaitables de la maquette budgétaire**, dans le double objectif d'amélioration de l'information du Parlement et de la simplification de la gestion en lien avec le chantier de déconcentration budgétaire. Celle-ci devra, selon les recommandations de la MILOLF, être plus à même de respecter les principes d'universalité, d'unité et de spécialité du budget. Elle devra également s'adapter aux attentes des gestionnaires des niveaux déconcentrés. Enfin, elle devra être représentative des objectifs de rebudgétisation et de simplification portés par la réforme de la gouvernance des finances publiques à venir. Ces évolutions pourront être abordées lors des conférences de performance.

Les indicateurs de performance

Concernant les **indicateurs de performance**, et conformément aux évolutions du *Guide de la Performance*, les orientations suivantes devront être prises en compte au cours des conférences de performance :

- une discussion sur l'articulation avec **les indicateurs de suivi des PTM**, par l'intégration d'indicateurs de suivi des 40 réformes « OVQ » (Objet de la Vie Quotidienne) ciblées par le Gouvernement ou la convergence méthodologique d'indicateurs proches ;
- l'intégration des nouveaux indicateurs issus du **chantier transparence (résultats et qualité de service)** en complément ou *en substitution* des indicateurs de type « usager » déjà présents dans les PAP, lorsque cela est pertinent ;
- la **vérification de l'absence dans les maquettes d'indicateurs de performance ne mesurant qu'une activité ou des moyens mis en œuvre pour se concentrer sur la mesure**

de l'atteinte de résultats, en termes d'efficience ou d'efficacité (exemple : nombre de contrôles rapporté au nombre d'infractions relevées et à la population-cible). Les indicateurs d'activités peuvent néanmoins servir à illustrer la partie présentation stratégique, la partie littéraire du volet « Objectifs et indicateurs de performance » ou la partie « Justification au premier euro (JPE) » ;

- l'évolution des indicateurs de résultat pour y **intégrer des éléments permettant des comparaisons avec d'autres pays développés** ;
- une **revue systématique de tous les indicateurs ayant eu des données non renseignées** en RAP 2019. La disponibilité des données dans un calendrier compatible avec la production des documents budgétaires est fondamentale afin d'éviter l'affaiblissement du dispositif. Un plan de sécurisation de la production des données devra être proposé. A défaut l'indicateur devra être modifié ;
- les modifications des indicateurs seront documentées dans la fiche de documentation de l'indicateur.

Il est à noter que cette année correspond au nouveau cycle triennal de définition des cibles des indicateurs, les cibles actuelles étant pour l'exercice 2020. Une cible 2023 devra donc être définie pour chaque indicateur.

Le volet performance des PAP

La partie performance des PAP retrace les objectifs poursuivis par les différentes politiques publiques, ainsi que les indicateurs de performance qui permettent d'en apprécier le degré d'atteinte, du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable. Ils doivent permettre de restituer une vision globale des politiques publiques de chaque mission et de l'efficacité de la dépense publique. La **simplification et l'allègement des parties « présentation stratégique » et « objectifs et indicateurs de performance »**, seront étudiés, pour favoriser la lisibilité, et répondre au mieux aux attentes des destinataires des documents budgétaires, notamment des Parlementaires ;

Procédure pour l'établissement du tome 2 du rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (DOFP) à la suite du déploiement de Tango

La procédure applicable pour le PLF 2021 est décrite dans le guide de la performance (*cf.* fiche 7) et dans le calendrier prévisionnel joint en annexe 1. Ainsi :

- les évolutions du dispositif de performance telles qu'elles ont été discutées avec la direction du budget à l'issue des conférences de performance, **doivent être saisies, après arbitrages éventuels, avant le 29 mai 2020** dans l'application **Tango** (modifications, créations et suppressions d'indicateurs, déplacements, etc.).
- celles-ci seront ensuite validées par les bureaux sectoriels et par le bureau 2PERF dans Tango. La validation s'effectuera sous condition de la transmission de la fiche indicateur correspondante. Les modalités de saisie seront détaillées dans le guide de la performance publié en 2020.

Budgétisation environnementale

Lors de la remise du rapport conjoint IGF-CGEDD sur la budgétisation environnementale (ou « green budgeting ») en septembre 2019, le gouvernement s'est engagé auprès du Parlement à publier dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2021 un « budget vert » permettant de recenser l'impact environnemental, positif ou négatif, des dépenses du budget de l'État et des ressources publiques, y compris des dépenses fiscales.

Cette budgétisation verte constituera un outil de nature à renforcer la transparence sur l'incidence environnementale des dépenses et des recettes de l'État. Il doit également être considéré comme un levier pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le dispositif de performance du budget de l'État.

À cette fin, un groupe de travail interservices (DGT-DB-CGDD-DLF) a été constitué pour proposer une cotation de l'ensemble des dépenses et des dépenses fiscales rattachées aux missions et programmes du budget (données PLF 2020), en se fondant sur la méthodologie proposée par la mission d'inspection (v. annexe 2 : Fiche budgétisation verte).

Dans le cadre des conférences de performance, un échange sera conduit sur l'impact environnemental des dépenses de chaque programme budgétaire, à partir des cotations établies par le groupe de travail qui seront communiquées en amont de la conférence par vos interlocuteurs de la direction du budget. Dans ce cadre, il est demandé aux ministères d'analyser les cotations proposées, d'identifier et de motiver, si cela est pertinent et cohérent avec la méthodologie d'ensemble, des pistes d'évolution de ces dernières afin de mieux recenser l'impact environnemental des dépenses.

L'amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux par certains indicateurs de performance est un autre levier d'action pour améliorer l'efficacité de nos politiques environnementales et pourra également être abordée.

Budget intégrant l'égalité

Une expérimentation relative au Budget intégrant l'égalité (BIE ou *gender budgeting*) a eu lieu en 2019, visant à mesurer l'impact sur les femmes et les hommes des recettes et des dépenses d'un budget.

Cette approche nouvelle du BIE constitue un véritable outil d'évaluation et de pilotage des politiques publiques transversales portées par le gouvernement. Elle représente également une opportunité de renforcement de l'utilisation du dispositif de mesure de la performance du budget.

Il est donc demandé à l'ensemble des ministères de continuer à prendre en compte dans la définition ou la revue des indicateurs (pour l'ensemble des PAP et/ou pour le DPT « Egalité entre les femmes et les hommes »), le besoin de **disposer, pour les indicateurs de performance visant des publics, d'un sous-indicateur sexué**, lorsque cela est pertinent, **dans la perspective de la généralisation**, telle que présentée dans le rapport de synthèse de l'expérimentation joint à la présente circulaire. Une attention particulière sera portée aux missions « Sport, jeunesse et vie associative », « Enseignement scolaire », « Travail, Emploi », « Santé ».

Le volet Performance des documents de politique transversale (DPT)

L'élaboration des volets Performance des PAP et des DPT sont des exercices complémentaires qui permettent d'appréhender la démarche de performance de manière globale.

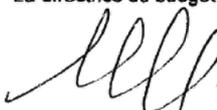
Je vous rappelle que le volet performance des DPT peut être constitué à partir des objectifs et des indicateurs des PAP mais aussi comprendre des objectifs et des indicateurs propres à la politique transversale.

Lors de l'élaboration du DPT et afin d'éviter les doublons, les objectifs et les indicateurs des PAP devront être rapatriés des PAP et seuls les objectifs et les indicateurs spécifiques au DPT devront faire l'objet d'une création dans Tango.

L'ensemble du dispositif de performance des DPT devra être revu lors des conférences de performance en même temps que pour l'exercice du PAP 2021.

Comme évoqué lors du dernier COFIE et **compte tenu du confinement en cours, les conférences seront organisées par téléphone.** Dans ce contexte, je souhaite que les travaux puissent être à la fois **hiérarchisés** en fonction des enjeux et **efficaces** pour tenir les délais de présentation dans le rapport préparatoire au DOFP.

La directrice du budget



Amélie VERDIER